



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La péréquation EtaCom dénaturée par les opposants Le Conseil d'Etat rectifie certains faits

Le 21 mai prochain, les électrices et électeurs vaudois sont appelés à se prononcer sur l'instauration d'un fonds de péréquation directe horizontale entre communes. Des arguments favorables et défavorables au projet sont avancés de part et d'autre, comme il est de règle en démocratie.

Le Conseil d'Etat constate toutefois que la campagne se base partiellement sur des faits inexacts qui tendent à dénaturer le projet soumis au vote, voire portent sur des éléments sans rapport avec l'objet du scrutin. Considérant qu'un débat politique sain doit reposer sur une information complète et claire des électeurs, le Conseil d'Etat procédera à des rectifications par voie de presse et d'annonces.

Le Conseil d'Etat considère que le débat démocratique doit permettre l'expression et l'affrontement des opinions. Il entend permettre aux électeurs de se déterminer librement, sur la base d'arguments avérés, au moyen d'une information complète. Il invite donc les citoyennes et les citoyens à faire leur choix, quel qu'il soit, en toute connaissance de cause.

Annexe : rectificatif du Conseil d'Etat

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 mai 2000

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Claude Ruey, chef du DIRE, 021 316.40.62 ou 079 310.84.27 Denis Decosterd, chef de projet
EtaCom, 021 625.81.56

TÉLÉCHARGEMENT(S)

CP 10 mai